

FORMULE IV



02118347

RESERVE AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce
de Nivellesle 11 septembre 2002
16 SEP. 2002

RESERVE AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS d'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIE OU IMPRIME

1. Inscription :

- ☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique
_____ → n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique
_____ → n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
_____ → n°

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
_____ → n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
_____ → n°

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)**"BNJ DISTRIBUTION"****3. Forme juridique (en entier)**

société privée à responsabilité limitée

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)rue de Mollendael 18.
1320 Beauvechain**5. Registre du commerce (siège tribunal + n°)**

93 986

6. Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

BE 474.615.258

7. Objet de l'acte**RECTIFICATIF**

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur belge.

Le texte doit être rédigé sans rature ni corrections, il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé; utiliser le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tout en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la disposition des intéressés au greffe des tribunaux de commerce

Extrait rectificatif de l'extrait relatif à l'acte constitutif de la société privée à responsabilité limitée « BNJ DISTRIBUTION », à Beauvechain rue de Mollendael, 18, reçu par le notaire Gérald Snyers d'Attenhoven, de résidence à Bruxelles, le cinq avril deux mil un « Enregistré à Schaerbeek, le Bureau trois rôles quatre renvois le 10 avr. 2001. Vol. 24 fol. 84 case 04 Reçu : trois mille sept cent cinquante-deux francs. Le Receveur (signé) DE BACKER M.J. », au capital de dix-huit mille six cents Euros, représenté par sept cent cinquante parts sociales sans désignation de valeur nominale, souscrites et libérées à concurrence d'un/tiers, déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nivelles le dix-huit avril deux mille un, dont il résulte, que suite à une erreur matérielle consistant à une inversion dans la souscription des parts sociales, il y a lieu de lire ce qui suit

Les parts sociales souscrites et libérées à concurrence d'un/tiers par :

- 1) Monsieur Jean-François RICHARD, né à Berchem Sainte Agathe le trois février mil neuf cent soixante-six, domicilié à Hoeilaart, Amerikalaan, 8
- à concurrence de quatre cent nonante-cinq parts sociales.
- 2) Monsieur Norman VAN ROY, né à Ixelles le cinq novembre mil neuf cent cinquante-cinq, domicilié à 5600 Philippeville, Place du Tombois, 64

Grandeur minimale du caractère à respecter :

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40 - 42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation . 43..1602

Numéro du compte . 210-0031300-21

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'extrait de l'acte comporte plus d'une page

- à concurrence de cinq parts sociales.

3) Monsieur Bernard STOFFEL, né à Gosselies le vingt août mil neuf cent soixante, domicilié à 4280 Hannut, rue Zénobe Gramme, 58.

- à concurrence de deux cent cinquante parts sociales.

POUR EXTRAIT RECTIFICATIF CONFORME.

(signé) Louis-Philippe Marcelis, notaire associé, gérant de la société civile à forme de société privée à responsabilité limitée « Gérald Snyers d'Attenhoven & Louis-Philippe Marcelis, Notaires associés ».

